

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT
(directeur d'hôpital)

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'hôpital

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Fonctions

Directeur des finances et de la performance

Cotation de la part fonctions de la PFR : 2,4 + 0,2

(Classe normale, ou hors classe ; si hors classe, la cotation de la part fonctions de la PFR = 2,5 + 0,2

2.4 + 0.2

Centre hospitalier (ou direction commune) : Direction Commune :
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil et du Centre Hospitalier
d'Hesdin (62)

Adresse : 140 Chemin Départemental 191 - CS 70008

62 180 - Rang du Fliers

Accès par : Autoroute A 16 - sortie 25

Personne à contacter : Mme MARION-DRUMÉZ, directeur
03 21 89 45 01

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Présentation générale de l'établissement :

- Etablissement complet offrant la particularité de couvrir différents secteurs : sanitaire (MCO, imagerie, laboratoire, bloc opératoire, stérilisation ...), psychiatrie adulte, EHPAD, USLD, Handicap (FAM / FAM-PHV / Foyer de vie).
- Etablissement public bien implanté comme acteur référent d'une politique de santé avec de multiples partenariats : publics, privés et libéraux de son territoire.

_ Partenaire associé d'un GIE (majoritaire : scanner et IRM, d'un GCS (majoritaire : IFSI et IFAS) et d'une Association (Ecole de Kiné et Ergo).

- Membre d'un GHT - comportant 10 établissements dont le CHU d'Amiens comme établissement support.

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget...) :

CHAM :

- Sanitaire court séjour : 229 lits
- Psychiatrie adulte et hôpitaux de jour: 105
- SSR : 40
- USLD : 30
- Medico social : 385
- Social : 101

Centre hospitalier d'Hesdin : (en direction commune avec le CHAM depuis le 1^{er} juin 2014) :

- SSR 35 lits
- Ehpad : 170
- Foyer de vie : 20

Pour les deux établissements : 1300 personnels, 110 médecins pour un budget totalisé de 100 millions d'euros.

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :

- Liaisons hiérarchiques : Lien direct avec le Chef d'Etablissement
- Liaisons fonctionnelles : Collaboration avec les Directeurs Adjoints, tous spécialistes dans leur domaine.
- Collaboration très étroite avec le DIM pour garantir le pilotage médico-économique.

Missions générales, permanentes et spécifiques :

- Toutes missions en lien direct avec ce poste : politique budgétaire et financière des deux établissements, encadrement de l'activité de la patientèle, relations directes et négociations principales avec les Autorités Extérieures : ARS / Trésor Public / Conseil Départemental. Interlocuteur avec le Médecin DIM des Chefs de Pole. Interlocuteur des banques...

Principaux projets à mener dans le périmètre du poste :

-analyse des performances médico économiques des pôles cliniques et des fonctions support
- Participation à l'identification d'un plan de retour à l'équilibre : diagnostic, identification du plan d'actions, pilotage d'actions , évaluation
- certification des comptes
- Projet FIDES
- financement et suivi de deux projets de construction sur le CHAM (EHPAD d'Etaples) et Hesdin (Construction d'un nouveau bâtiment en vue de regrouper 3 sites en un seul).

Nature des délégations associées au poste :

Toutes les délégations sont attribuées en ce sens afin de permettre au Directeur Adjoint d'assurer et assumer ses missions dans un objectif d'autonomie d'actions.

Profil souhaité du candidat

Expérience professionnelle appréciée :

Dans l'idéal, le candidat devra avoir exercé au moins une fois la fonction de Directeur des Finances et du contrôle de gestion

Connaissances particulières requises / prévues :

le candidat fera état de son expérience passée au moyen d'un CV détaillé et présenter une appétence certaine pour les affaires financières et les relations avec les médecins ;

Compétences professionnelles requises / prévues :

Au-delà du côté technique, les capacités relationnelles et pédagogiques sont essentielles dans ce type de poste.

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :

- Conformés aux dispositions statutaires.
- Une disponibilité horaire compatible avec le fonctionnement institutionnel des deux établissements.
- Logement de fonction adapté à la situation familiale.